

3LF AUBERGENVILLE

Société civile au capital de 3.000 euros
Siège social : 37, avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 Paris
828 475 004 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

**DÉCISIONS ÉCRITES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-trois décembre,

Thésée BidCo, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 32 rue du Clos Reine, 78410 Aubergenville, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 942 317 850 R.C.S. Versailles, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société (l'**Associé Unique**), après avoir pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société (les **Statuts**) ;
- une copie de la lettre de démission de Monsieur Lionel Mary de ses fonctions de Gérant de la Société en date de ce jour (la **Lettre de Démission 1**) ;
- une copie de la lettre de démission de 3 La Foncière de ses fonctions de Gérant de la Société en date de ce jour (la **Lettre de Démission 2**) ;
- le projet de statuts modifiés de la Société, tel que figurant en Annexe 1 aux présentes décisions (les **Nouveaux Statuts**) ;
- le projet de convention de mandat et de prestations de services rédigé en langue anglaise et à conclure entre, *inter alia*, la Société et l'Associé Unique (la **Convention de Mandat**) ; et
- le texte des projets de décisions,

a pris ce jour, conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil et du Titre V des statuts de la Société, les décisions écrites ci-après sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission de Monsieur Lionel Mary de ses fonctions de Gérant de la Société et nomination de Thésée BidCo en qualité de nouveau Gérant de la Société ;
2. Constatation de la démission de 3 La Foncière de ses fonctions de Gérant de la Société ;
3. Transfert du siège social de la Société ;
4. Refonte des Statuts et adoption des Nouveaux Statuts ;
5. Agrément ; et
6. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission de Monsieur Lionel Mary de ses fonctions de Gérant de la Société et nomination de Thésée BidCo en qualité de nouveau Gérant de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la Lettre de Démission 1 et des Statuts :

- (1) **prend acte** que, par lettre en date de ce jour, Monsieur Lionel Mary l'a informé de sa décision de démissionner de son mandat de Gérant de la Société à compter de ce jour ;
- (2) **donne quitus** de sa gestion à Monsieur Lionel Mary en qualité de Gérant de la Société et le dispense d'effectuer tout préavis ;
- (3) **décide**, en conséquence de ce qui précède, de nommer Thésée BidCo en qualité de nouveau Gérant de la Société, représentée par son Président, avec effet à compter de la présente décision, et ce pour une durée indéterminée ;
- (4) **décide** qu'en sa qualité de Gérant de la Société, Thésée BidCo disposera de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les Statuts ; et
- (5) **décide** que Thésée BidCo percevra une rémunération au titre de son mandat de Gérant de la Société conforme aux termes et conditions prévues dans la Convention de Mandat.

Thésée BidCo a d'ores et déjà déclaré qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les Statuts pour l'exercice dudit mandat de Gérant.

Cette décision est prise par l'Associé Unique.

DEUXIEME DÉCISION

Constatation de la démission de 3 La Foncière de ses fonctions de Gérant de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la Lettre de Démission 2 et des Statuts :

- (1) **prend acte** que, par lettre en date de ce jour, 3 La Foncière l'a informé de sa décision de démissionner de son mandat de Gérant de la Société à compter de ce jour ; et
- (2) **donne quitus** de sa gestion à 3 La Foncière en qualité de Gérant de la Société et la dispense d'effectuer tout préavis.

Cette décision est prise par l'Associé Unique.

TROISIEME DÉCISION

Transfert du siège social de la Société

L'Associé Unique,

- (1) **décide** de transférer le siège social de la Société actuellement au 37, avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 Paris au 32 rue du Clos Reine, 78410 Aubergenville avec effet immédiat à l'issue des présentes ; et
- (2) **décide**, en conséquence, de modifier l'article 4 (*Siège social*) des Statuts dont la rédaction sera désormais la suivante :

« 4. *SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé : 32 rue du Clos Reine, 78410 Aubergenville »

Le reste de l'article 4 (*Siège social*) des Statuts demeurera inchangé.

Cette décision est prise par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

Refonte des Statuts et adoption des Nouveaux Statuts

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du projet de Nouveaux Statuts de la Société figurant en Annexe 1 aux présentes décisions écrites :

- (1) **prend acte** de la nécessité pour la Société de procéder à la refonte des Statuts, avec effet immédiat à l'issue des présentes ;
- (2) **approuve**, d'abord article par article, puis dans leur intégralité, les Nouveaux Statuts de la Société tels qu'ils figurent en Annexe 1 aux présentes décisions écrites ; et
- (3) **décide** de conférer tous pouvoirs au Gérant de la Société, avec faculté de délégation, en vue de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la publicité de la refonte des Statuts et l'adoption des Nouveaux Statuts ainsi décidée.

Cette décision est prise par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

Agrément

L'Associé Unique, connaissance prise de son projet d'apport en nature de 2.999 parts sociales de la Société, numérotées de 2 à 3.000 (l'**Apport**), au profit de la société Thésée Data Center, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 32 rue du Clos Reine, 78410 Aubergenville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 823 643 697 (**Thésée**) et conformément aux dispositions légales applicables,

- (1) **décide**, en tant que de besoin, d'agréer expressément Thésée en qualité de nouvel associé de la Société en cas de réalisation de l'Apport, à compter de la date de réalisation de l'Apport ; et
- (2) **donne** tous pouvoirs au gérant de la société, en cas de réalisation de l'Apport, à l'effet de modifier les Nouveaux Statuts de la Société aux fins de modifications des articles 6 (Apports) et 7 (Capital social) pour refléter la réalisation de l'Apport.

Cette décision est prise par l'Associé Unique.

SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour accomplir toutes formalités

L'Associé Unique :

- (1) **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi relativement à

une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent acte sous seing privé.

(2) **décide** expressément de donner, par les présentes, tous pouvoirs à :

SAB Formalités
3 boulevard de Sébastopol,
75001 Paris

ou à toute personne que SAB Formalités pourra se substituer,

de, au nom et pour le compte de la Société, procéder à toutes formalités de dépôts, immatriculations, inscriptions modificatives ou radiations auprès du greffe du Tribunal des Activités Economiques et du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et/ou Versailles, et partout où il sera besoin et, en conséquence, de certifier tous documents, timbrer tous actes, signer toutes formules, déposer toutes pièces, retirer ou recevoir tous documents consécutifs aux formalités précitées au nom et pour le compte de la Société.

Cette décision est prise par l'Associé Unique.

* * *

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes de l'Associé Unique sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par l'Associé Unique sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé électroniquement par l'Associé Unique, par le biais du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

L'Associé Unique

DocuSigned by:
Paola Rastelli
227C538959784AD...

Thésée BidCo

Représentée par Paola Rastelli

ANNEXE 1
Nouveaux Statuts